

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE GÉRONCE DU 11 DECEMBRE 2015 à 18h30

L'an deux mille quinze et le onze décembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de GÉRONCE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur CONTOU-CARRÈRE Michel, Maire

ÉTAIENT PRÉSENTS : Michel CONTOU-CARRÈRE, DUFAU Frédéric, PALAS Jérôme, LANNERETONNE Michel, AGRAZ Joëlle, ILLANDE Cathy, BORDES Didier, HAGET Catherine,

ÉTAIT ABSENT : ADAM Jean Pascal, PUNTOUS Maïder, AMESTOY Daniel

Secrétaire de séance : ILLANDE Cathy

Date de la convocation : 04/12/2015

Date d'affichage : 04/12/2015

Nbre de conseillers en exercice : 11

Le procès-verbal de la séance du 12 novembre 2015 est lu et adopté à l'unanimité.

Délibération 1/3:

N°001/11122015 : Validation de l'avenant du contrat territorial de Josbaig

Par délibération du 29 novembre 2012, le Département des Pyrénées-Atlantiques s'est engagé dans une politique contractuelle de soutien aux territoires. Cette politique s'adresse aux acteurs publics locaux sur le périmètre des territoires intercommunaux. Elle s'appuie sur le partage des enjeux de développement territorial et vise à soutenir les projets d'investissement sur la période 2013-2016.

Des assouplissements ont été votés par le Département (délibération du 25 juin 2015) permettant de répondre à certaines préoccupations des collectivités dans la mise en œuvre de leurs projets, dont notamment le recul de la date limite de transmission des factures acquittées au 30 septembre 2017.

Afin de mener à termes les 31 contrats territoriaux, le Département propose de signer des avenants pour chacun d'entre eux, avec l'ensemble des maîtres d'ouvrage.

Ces avenants permettront ainsi de prendre en compte les actualisations des programmes d'investissements des maîtres d'ouvrage dans le respect des enveloppes territoriales définies initialement.

Une nouvelle conférence territoriale s'est déroulée en présence de tous les acteurs locaux et a permis d'aboutir à un accord partagé sur un avenant au contrat.

Le conseil municipal, après en avoir largement délibéré, à l'unanimité,

VALIDE l'avenant au contrat territorial de **Josbaig** dont le contenu est détaillé en annexes de la présente délibération.

AUTORISE le Maire à le signer.

Délibération 2/3:

N°002/11122015 : Subventions exceptionnelles aux associations Passa temps et Solex in Géronce

Le Maire informe que deux nouvelles associations viennent d'être créées à Géronce.

La première, « Passa temps », est un club de belote qui se réunira à la salle communale une fois par semaine

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE GÉRONCE DU 11 DECEMBRE 2015 à 18h30

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

La séance a fait l'objet de trois(3) délibérations ainsi numérotées :

Nom Prénom	Signature
CONTOU- CARRÈRE Michel	
AGRAZ Joëlle	
DUFAU Frédéric	
PALAS Jérôme	
BORDES Didier	
ILLANDE Cathy	
LANNERETONNE Michel	
HAGET Catherine	